

NUMÉRO DE LA DÉCISION : MCRA07-00068
DATE DE LA DÉCISION : 20071109
NUMÉRO DE LA DEMANDE : 5-M-330639-103-SI
NUMÉRO DE LA RÉFÉRENCE : M07-05514-3
PERSONNE DÉSIGNÉE : Johanne Proteau

Personne visée

3931935 CANADA INC.

Demandeur

DÉCISION

[1] La demande a pour objet l'autorisation de céder ou autrement aliéner un ou des véhicules lourds immatriculés au nom 3931935 CANADA INC.

[2] Le demandeur a donné l'identité de l'acquéreur de ces véhicules conformément au Règlement sur la procédure de la Commission des transports du Québec¹.

[3] La cession ne vise pas à contrer l'application d'une mesure administrative imposée par la Commission ou à se soustraire à l'application de la Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds².

¹Décision, 98, G.O.Q. 1998.II.6006.

²L.R.Q. c. P-30.3.

PAR CES MOTIFS,

la Commission des transports du Québec :

ACCUEILLE

la demande;

AUTORISE

la cession du ou des véhicules lourds identifiés ci-après :

MARQUE : MANAC
ANNÉE : 1997
NUMÉRO DE SÉRIE : 2M5921613V7044928

MARQUE : UTILI
ANNÉE : 1999
NUMÉRO DE SÉRIE : 1UYVS2535XM723801

MARQUE : UTIL
ANNÉE : 1998?
NUMÉRO DE SÉRIE : 1UYVS2535WM576006

MARQUE : UTIL
ANNÉE : 1998
NUMÉRO DE SÉRIE : 1UYVS2538WM596802

À L'ACQUÉREUR SUIVANT : 9180-1076 QUÉBEC INC.